



TOULOUSE 31

Vos tarifs au quotidien

Principales conditions tarifaires 2026

En vigueur au 1^{er} juillet 2026

Tarifs en € HT

Professionnels, Agriculteurs
et Associations de proximité *



SOMMAIRE

	Fonctionnement des comptes au quotidien	P 4
	Gestion au quotidien	P 8
	Placements	P 11
	Financements bancaires	P 12
	International	P 13
	Assurances professionnelles	P 14
	Résoudre un litige	P 15
	Appendice	P 16
	Notes	P 18
	Numéros d'urgence	P 20

Conformément à l'article L.312-1-1 IV du Code monétaire et financier, nous vous indiquons que vous êtes réputés avoir accepté les présentes modifications à défaut de notification de votre part avant la date d'entrée en vigueur proposée de ces modifications, que vous ne les acceptez pas ; dans ce cas, nous vous précisons également que, si vous refusez la modification proposée, vous avez la possibilité de résilier la convention de compte de dépôt sans frais, avant la date d'entrée en vigueur proposée de la modification.



Fonctionnement des comptes au quotidien

Dates de valeur* sur les opérations courantes

Versement d'espèces (J = date d'opération)	J
Retrait d'espèces au guichet de votre Caisse régionale	J
Virement interne sur un compte de votre Caisse régionale	J
Virement interbancaire crédit	J
Virement interbancaire débit	J
Remise de chèques (J = date d'opération)	J + 1 ouvré
Païement par chèque (J = date d'opération)	J
Remise de LCR** (J = date de remise ; E = date d'échéance)	
- remise plus de 7 jours avant échéance	E + 3 ouvrés
- remise 7 jours ou moins avant échéance	J + 10 ouvrés
Païement LCR** (J = date du règlement)	J
Remise de prélèvements (remise au moins 5 jours avant l'échéance)	E
Prélèvement sur votre compte (E = date d'échéance)	E
Remise par TPE*** (J = date de remise)	J+1 ouvré
Transfert ou paiement de chèques à destination de l'étranger (J = date du transfert)	J

Tenue et suivi de compte

Services bancaires de base⁽¹⁾ : fournis dans le cadre du droit au compte : article L.312-1 et article D.312-5-1 du Code monétaire et financier.

Commission de plus fort découvert du mois	0,090 %
Commission de mouvement débit professionnels	0,1139 %
calculée sur les mouvements débiteurs du mois	(mini. mensuel 5,00 €)
Commission de mouvement de débit agriculteurs	0,1139 % ●
calculée sur les mouvements débiteurs du mois	(mini. mensuel 5,00 €)
Commission de mouvement association	GRATUIT ●
Frais de tenue de compte professionnel	16 € / mois
Frais de tenue de compte SCI	3,10 € / mois
Frais de tenue de compte association	6 € / mois ●
Frais de tenue de compte agriculteurs	15 € / mois ●
Commission d'actualisation du dossier administratif, juridique et comptable	70,00 € / an
Frais de recherche de documents	
Demande de réédition d'un document	13,92 €
Demande de réédition multiple	Sur devis
ou demande de recherche complexe	

Relevés de compte :

Relevé de compte	Relevé	E-relevé
Mensuel	GRATUIT	GRATUIT
Quinzaine ****	1,40 € / MOIS	0,77 € / MOIS
Décadaire ****	2,70 € / MOIS	1,55 € / MOIS

* Sous réserve d'acceptation de l'opération par la banque.

** Lettre de Change Relevée.

*** Terminal de Paiement Electronique.

**** Envoi sous réserve d'un minimum d'une opération.



Fonctionnement des comptes au quotidien

Tenue et suivi de compte (Suite)

Frais d'envoi de relevé papier :

- regroupement de plusieurs relevés dans une même enveloppe **GRATUIT**

Frais de retour de courrier (client inconnu à l'adresse) **16,67 €**

Fusion d'échelle d'intérêts **13,50 € / MOIS**

Certification des comptes **141,60 €**

Opérations d'encaissement et escompte

Prélèvements SEPA⁽²⁾

Demande d'Identifiant Créancier SEPA⁽²⁾ (ICS) **51,00 €**

Support télétransmission

• Par remise **GRATUIT**

• Par prélèvement **0,46 €**

Pack Prélèvement Confort **9,90 € / MOIS**

Prélèvement SEPA⁽²⁾ Direct Débit (SDD) B to B **0,46 €**

Remise et comptage des espèces

Versement d'espèces non conforme **5,65 € / OPÉRATION**

Exemple : Versement poche pièces < 5€, versement poche pièces et billets, etc.

Frais fixe sur remise d'espèces **5,00 € / OPÉRATION**

(à partir de la 10^e remise dans le mois)

Versement d'espèces via Automate De Versement (ADV) :

• Comptage de billets via ADV (par tranche de 1000,00 €) **1,00 €**

• Comptage de pièces via ADV (par tranche de 1000,00 €) **10,00 €**

Versement d'espèces hors Automate De Versement (ADV) :

• Comptage de billets hors ADV (par tranche de 1000,00 €) **2,00 €**

• Comptage de pièces hors ADV (par tranche de 1000,00 €) **20,00 €**

Commande de monnaie*

5,00 € / OPÉRATION

Effets à l'encaissement ou à l'escompte

Support	Abonnement	Remise	Opération
Papier	GRATUIT	10,80 €	7,50 €
Internet (PRO GESTION) ou Transfert de fichiers (EDI WEB ou EBICS)	Cf. rubrique « Services de Banque à distance par internet » (p.9)	GRATUIT	0,55 €

Gestion des effets

Prorogation **14,55 €**

Cession de créance loi Dailly

Commission de service (par créance) **5,30 €**

Commission de notification (par créance) **6,70 €**

Commission de remise par bordereau **8,20 €**

Affacturage pro

NOUS CONSULTER

Retour Impayés

Chèque **GRATUIT**

Prélèvement **19,60 €**

Effet **20,60 €**

* Préparation de commande spécifique, à la demande du client, de pièces et de billets.



Fonctionnement des comptes au quotidien

Paielements et mouvements de fonds

Virement

Frais par virement SEPA⁽²⁾ permanent en euros

- Frais de mise en place
- En agence 7,50 €
- Par internet GRATUIT

Modification

- En agence 5,90 €
- Par internet GRATUIT
- Frais par virement permanent GRATUIT

Frais par virement SEPA⁽²⁾ occasionnel en euros

- En agence 5,30 €
- Par internet GRATUIT

Emission d'un virement instantané SEPA⁽²⁾ (hors virement en agence)

Via le service de banque à distance par Internet

Crédit Agricole En Ligne - Site Internet www.ca-toulouse31.fr GRATUIT

Frais par virement de trésorerie papier 19,80 €

Frais par virement de trésorerie télétransmis (EDI) 8,95 €

Virement télétransmis (EDI) :

- Par remise GRATUIT
- Par opération 0,28 €

Cartes)))

Cotisation annuelle

- Mastercard Professionnel à Autorisation Systématique 48,00 €
- Business Débit Immédiat 65,00 €
- Business Débit Différé 65,00 €
- Business Exécutive 155,00 €

Paieement et retrait carte en euro en France et dans un pays de l'EEE⁽³⁾ soumis au Règlement européen n°2021/1230*

- Paieement GRATUIT
- Frais par retrait d'espèces :
 - aux distributeurs automatiques de billets du Crédit Agricole GRATUIT
 - aux distributeurs automatiques de billets d'une autre banque :
 - les 2 premiers retraits du mois GRATUIT
 - à compter du 3^e retrait du mois 1,20 € PAR RETRAIT

Paieement et retrait carte dans les autres pays**

- Autres paieements par carte 2,25 % DU MONTANT
 - Frais proportionnels au montant
 - + Frais de change éventuels
- Autres retraits d'espèces :
 - Frais fixes 2,00 € PAR RETRAIT
 - Frais proportionnels au montant 2,25 % DU MONTANT
 - + Frais de change éventuels

* Opérations de paieement hors champ d'application du règlement européen n°2021/1230 du 14 juillet 2021.

** En euro, en devise suédoise, ou en leu roumain, dans l'Espace Economique Européen⁽³⁾.



Fonctionnement des comptes au quotidien

Chèques

Chéquier standard (retrait agence)	GRATUIT
Frais d'envoi de chéquier standard ou carnet de remise de chèques en pli simple	1,40 €
Destruction de chéquier non récupéré	8 €/CHEQUIER
2 mois après la réception de l'information de mise à disposition par mail ou sms selon le mode choisi	
Frais d'émission d'un chèque de banque*	18,00 €

Oppositions

Opposition faite par le titulaire de la carte	GRATUIT
Capture en cas de refus de restitution carte après notification	63,00 €
Frais d'opposition chèque(s) ou chéquier par l'émetteur	21 €

Incidents de fonctionnement du compte

Commission journalière d'intervention sur fonctionnement irrégulier du compte

• Par opération traitée pour les professionnels	9,90 €
• Par opération traitée pour les agriculteurs	9,50 € ●
• Maximum par jour pour les professionnels	49,50 €
• Maximum par jour pour les agriculteurs	47,50 € ●

Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision**

• Montant inférieur ou égal à 20,00 €	MONTANT DE L'ORDRE DE PAIEMENT REJETÉ
• Montant supérieur à 20,00 €	20,00 €

Frais de rejet d'effet au paiement 25,00 €

Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision*** :

• Montant inférieur ou égal à 50,00 €	30,00 €
• Montant supérieur à 50,00 €	50,00 €

Frais par prélèvement rejeté pour un motif autre que l'absence de provision** 20,00 €

Agios sur découvert non autorisé au 01/04/2026 19,04 %

Ce taux est révisable trimestriellement et calculé sur la base du taux d'usure (Art. L.314-6 du code de la consommation).

Taux du découvert en compte professionnel**** TRCAM + 4,25 %

* Gratuité limitée à deux émissions par mois dans le cadre du droit au compte.

** Les montants comprennent, s'il y a lieu, la commission d'intervention.

*** Les montants comprennent les frais de lettre d'information préalable et, s'il y a lieu, la commission d'intervention. Gratuité en cas de nouveau rejet du même chèque, dans un délai de 30 jours suite à la première présentation.

**** Taux de Référence Crédit Agricole Mutuel de 5,87 % au 01/04/2026. Il est révisé chaque trimestre selon la formule suivante : 70 % TMCT + 3,79 % où le TMCT = 50 % Euribor mois + 10 % taux des appels d'offre de la BCE + 10 % taux de prêt marginal au jour le jour de la BCE + 30 % taux des BTAN ans (Bons du Trésor à intérêts annuels).



Gestion au quotidien

Le Compte à Composer Pro (offre commercialisée jusqu'au 30/06/2026)* ou le Compte à composer Agri

Les produits et services composant les offres groupées de services peuvent être achetés séparément.



Bon à savoir !

Une formule adaptée à vos besoins

Avec le Compte à Composer PRO ou AGRI, profitez d'une offre modulaire sur mesure au tarif avantageux toute l'année.

Un socle : cotisation mensuelle selon les flux confiés

Crédit Agricole En Ligne PRO GESTION, Date de valeur «J» sur les remises de chèques et d'effets (à l'échéance), frais de tenue de compte, Commission de mouvement, Sécuricompte Pro PLUS, frais d'envoi de chèque ou de carnet de remises de chèques en pli simple.

Au choix du client : e-relevé, relevé de compte bi-mensuel, info solde journalier par mail ou SMS, information de mise à disposition des moyens de paiement par mail ou SMS, abonnement au service Pleinchamp Pro.

• Flux inférieur ou égal à 75 000 €	25 € / MOIS 19,70 € / MOIS ●
• Flux compris entre 75 001 € et 150 000 €	29 € / MOIS 23,90 € / MOIS ●
• Flux compris entre 150 001 € et 300 000 €	39 € / MOIS 26,80 € / MOIS ●
• Flux compris entre 300 001 € et 750 000 €	46 € / MOIS 34,50 € / MOIS ●
• Flux compris entre 750 001 € et 1 500 000 €	59 € / MOIS 48,20 € / MOIS ●
• Flux compris entre 1 500 001 € et 3 000 000 €	89 € / MOIS 61 € / MOIS ●
• Flux à partir de 3 000 001 €	109 € / MOIS

Nos offres pour les Professions Libérales de Santé (PLS) (offres commercialisées jusqu'au 30/06/2026)

(voir conditions en agence)

• Essentielle installation	9,00 € / MOIS
• Business PLS	19,00 € / MOIS
• Intégrale	29,00 € / MOIS
• Forfait monétique PLS	13,00 € / MOIS



Bon à savoir !

Vous êtes micro-entrepreneur individuel ?

EKO PRO, c'est un compte, une carte et l'accès aux services des agences du Crédit Agricole pour 8€ par mois.

EKO PRO* (offre commercialisée jusqu'au 30/06/2026)

8 € / MOIS

Inclus : frais de tenue de compte actif, frais de commission de mouvement sur un montant maximum d'opérations passées en débit du compte sur le trimestre écoulé de 10 000 € - au delà de ce seuil, une commission de mouvement au débit de 0,10% sera facturée -, e-relevé ou relevé de compte mensuel, consultation et gestion de vos comptes en ligne (CAEL ACTION PRO), consultation et gestion de vos comptes sur smartphone (MaBanque) et une carte « Professionnel Mastercard » à autorisation systématique et à débit immédiat.

*Voir conditions et limites au contrat auprès de votre conseiller.

Frais d'utilisation des services de banque à distance (Internet, téléphone mobile, SMS etc)

hors coût du fournisseur d'accès à Internet

Crédit Agricole En Ligne (Internet, téléphone mobile)⁽⁵⁾

ACTION PRO

GRATUIT

Consultation compte courant, épargne, titres, prêts en cours, téléchargement des relevés, virements externe unitaires

PRO GESTION

13,90 € / MOIS

ACTION PRO + informations et ordres de bourse, virements sur liste, consultation et gestion des effets

Services d'alertes par SMS

Alerte solde débiteur

0,80 € / MOIS

Alerte mise à disposition des moyens de paiement

0,35 € / MOIS

Télétransmission (EDI)

Frais de mise en place, d'avenants et options

NOUS CONSULTER

EDI-WEB*

29 € / MOIS

EDI-EBICS*

69 € / MOIS

EDI-ADVANCED*

80 € / MOIS

Frais à la ligne (sens banque client)

0,075 €

Email d'informations (alerte intraday)

11,20 € / MOIS

Solution de signature EDI

NOUS CONSULTER

Service TIERSANTÉ (gestion du 1/3 payant pharmacien)

NOUS CONSULTER

Offres qui ne sont plus commercialisées

EDIWEB PRO* (sens aller + relevé de compte)

20,90 € / MOIS

EDIWEB ENTREPRISE* (EDIWEB PRO + sens retour)

29,90 € / MOIS

EBICS

• Sens aller

29,90 € / MOIS

• Sens retour

53,30 € / MOIS

• Sens aller + retour

71,00 € / MOIS

Site expert des professionnels agricoles

Service Pleinchamp Pro⁴

9,90 € / mois ●

Équipement monétique

TERMINAL DE PAIEMENT ELECTRONIQUE (TPE)	
SMART TPE, UP2PAY mobile	NOUS CONSULTER
Location TPE fixe	
Location TPE mobile	
Location TPE GPRS	
Location TPE Internet (e-transactions)	

Affiliation petit commerçant

4,00 € / MOIS

(Chiffre d'affaires CB < 12 000 €/an)

Relevé Annuel Adhérents

GRATUIT

Relevé Mensuel Adhérents détaillé

5,75 € / MOIS

* Coût de la transmission hors coût de traitement de l'opération.

Offres qui ne sont plus commercialisées

Les comptes services CSCA

CSCA PRO

CSCA Pro Liberté	24 € / MOIS
CSCA Auto entrepreneur sans OC	12,80 € / MOIS
CSCA Auto entrepreneur avec OC	16 € / MOIS
CSCA Pro niveau 1 sans OC (CA de 20 000 à 80 000 €)	29 € / MOIS
CSCA Pro niveau 2 sans OC (CA de 80 000 à 160 000 €)	35 € / MOIS
CSCA Pro niveau 3 sans OC (CA de 160 000 à 800 000 €)	55 € / MOIS
CSCA Pro niveau 4 sans OC (CA de 800 000 à 1 600 000 €)	100 € / MOIS
CSCA Pro niveau 1 avec OC (CA de 20 000 à 80 000 €)	35 € / MOIS
CSCA Pro niveau 2 avec OC (CA de 80 000 à 160 000 €)	43 € / MOIS
CSCA Pro niveau 3 avec OC (CA de 160 000 à 800 000 €)	65 € / MOIS
CSCA Pro niveau 4 avec OC (CA de 800 000 à 1 600 000 €)	120 € / MOIS
CSCA Pro niveau 1 Bienvenue (CA de 20 000 à 80 000 €)	29 € / MOIS
CSCA Pro niveau 2 Bienvenue (CA de 80 000 à 160 000 €)	35 € / MOIS
CSCA Pro niveau 3 Bienvenue (CA de 160 000 à 800 000 €)	55 € / MOIS
CSCA Pro niveau 4 Bienvenue (CA de 800 000 à 1 600 000 €)	100 € / MOIS
CSCA Pro niveau 1 avec OC Bienvenue (CA de 20 000 à 80 000 €)	35 € / MOIS
CSCA Pro niveau 2 avec OC Bienvenue (CA de 80 000 à 160 000 €)	43 € / MOIS
CSCA Pro niveau 3 avec OC Bienvenue (CA de 160 000 à 800 000 €)	65 € / MOIS
CSCA Pro niveau 4 avec OC Bienvenue (CA de 800 000 à 1 600 000 €)	120 € / MOIS
CSCA Pro niveau 1 stock (commercialisé avant mai 2005) (CA de 20 000 à 80 000 €)	35 € / MOIS
CSCA Pro niveau 2 stock (commercialisé avant mai 2005) (CA de 80 000 à 160 000 €)	43 € / MOIS
CSCA Pro niveau 3 stock (commercialisé avant mai 2005) (CA de 160 000 à 800 000 €)	65 € / MOIS

CSCA AGRI

CSCA Agri niveau 1 sans OC (CA de 0 à 80 000 €)	18,25 € / MOIS
CSCA Agri niveau 1 sans OC (CA de 80 001 à 160 000 €)	22 € / MOIS
CSCA Agri niveau 1 avec OC (CA de 0 à 80 000 €)	29 € / MOIS
CSCA Agri niveau 1 avec OC (CA de 80 001 à 160 000 €)	38,50 € / MOIS
CSCA Agri niveau 2 sans OC	25 € / MOIS
CSCA Agri niveau 2 avec OC	46 € / MOIS

CSCA ASSOCIATIONS

CSCA Associations	8 € / MOIS
-------------------	------------



Placements

Placements à terme

Dépôt à terme, bon de caisse

GRATUIT

Certificat de dépôt négociable

GRATUIT

Placements financiers

Opérations diverses sur titres

Ouverture d'un compte-titres	GRATUIT
Transfert de compte-titres (hors Crédit Agricole)	150 €/COMPTE
Duplicata d'Imprimé Fiscal Unique	15,65 €

Ordres de bourse en France

SERVICES DE BANQUE À DISTANCE PAR INTERNET

INVEST STORE INITIAL

- 0,69 % du montant de l'ordre **5,83 € MINIMUM**
- Frais fixes à la ligne **GRATUIT**

INVEST STORE INTÉGRAL PAR COMPTE TITRES

- Ordre < à 1000,00 € **0,99 €**
- Ordre ≥ à 1000,00 € **0,12 %**

SERVICE DE RÈGLEMENT DIFFÉRÉ (SRD)

Frais proportionnels **0,024 %/JOUR**

Souscription et vente de SICAV et FCP Crédit Agricole **NOUS CONSULTER**

Frais de marché en sus, variables selon le lieu d'exécution

Ordres de bourse sur bourses étrangères*

SERVICES DE BANQUE À DISTANCE PAR INTERNET

INVEST STORE INITIAL

- 0,69 % du montant de l'ordre **30,00 € MINIMUM**
- Frais fixes à la ligne **GRATUIT**

INVEST STORE INTÉGRAL

- 0,45 % du montant de l'ordre
- Frais fixes à la ligne **GRATUIT**

Droits de garde (sur la base des encours détenus au 31/12/2026)

Pour les détenteurs du service de banque à distance Invest Store Intégral **GRATUIT**

PAR AN

Compte titres
Frais de tenue de compte **22,12 €/COMPTE**

Compte titres / Plan Epargne Action (PEA) / PEA-PME composé exclusivement de parts sociales, CCI** Crédit Agricole Toulouse 31, Actions Crédit Agricole SA **GRATUIT**

	Commission proportionnelle au montant du portefeuille	Frais fixes par ligne
Parts sociales, CCI** Crédit Agricole Toulouse 31, Actions Crédit Agricole SA	-	GRATUIT
SICAV, FCP et emprunts du Groupe Crédit Agricole	0,12 %	3,42 €
Autres actions françaises, SICAV, FCP et emprunts hors Groupe Crédit Agricole	0,30 %	3,42 €
Valeurs étrangères	1,20 %	3,42 €

Montant maximum : 358,34 € / AN

* Pourcentage applicable sur le montant brut de négociation contre valorisé en euros, auquel il faudra ajouter le courtage de l'intermédiaire étranger et l'impôt de Bourse.

** Certificats Coopératifs d'Investissement.



Placements

Suivi

Imprimé Fiscal Unique

GRATUIT

Relevé de frais sur instruments financiers

GRATUIT

Épargne salariale

Plan d'épargne inter-entreprise (PEI) ou plan d'épargne retraite collectif inter-entreprise (PERCOI)

• Forfait annuel : PER CONVERGENCE⁽⁶⁾

199,00 €

Épargne retraite

NOUS CONSULTER



Financements bancaires

AGRICULTEURS •

Financement du cycle d'exploitation

Le « glossaire FBF des produits de financement bancaire court terme et de leurs principales composantes tarifaires » est disponible sur le site internet www.ca-toulouse31.fr (hors coût du fournisseur d'accès à Internet)

Découvert autorisé / Billet de trésorerie - par ligne de crédit

Frais d'étude et de mise en place	1,00 % du montant autorisé minimum 250,00 €
Commission annuelle d'engagement	0,50 % du montant autorisé
Frais de réexamen annuel par ligne de trésorerie	0,50 % du montant de la ligne minimum 125,00 €

Escompte / Dailly / Lignes de cautionnement bancaire

Frais d'étude et de mise en place	1,00 % du montant autorisé minimum 250,00 €
Frais de réexamen annuel par ligne de trésorerie	0,50 % du montant de la ligne minimum 125,00 €

Crédit court terme

Frais d'étude et de mise en place	1,00 % du montant autorisé minimum 350,00 €
-----------------------------------	--

Crédit d'investissement

Prêts à moyen terme

Frais d'étude et de mise en place	1,00 % du prêt accordé minimum 300,00 €
-----------------------------------	--

Crédit Bail Mobilier ⁽⁷⁾

NOUS CONSULTER

PROFESSIONNELS

Financement du cycle d'exploitation

Le « glossaire FBF des produits de financement bancaire court terme et de leurs principales composantes tarifaires » est disponible sur le site internet www.ca-toulouse31.fr (hors coût du fournisseur d'accès à Internet)

Découvert autorisé / Billet de trésorerie - par ligne de crédit

Frais d'étude et de mise en place	1,00 % du montant autorisé minimum 250,00 €
Commission annuelle d'engagement	0,50 % du montant autorisé
Frais de réexamen annuel par ligne de trésorerie	0,50 % du montant de la ligne minimum 125,00 €

Escompte / Dailly / Lignes de cautionnement bancaire

Frais d'étude et de mise en place	1,00 % du montant autorisé minimum 250,00 €
Frais de réexamen annuel par ligne de trésorerie	0,50 % du montant de la ligne minimum 125,00 €



Financements bancaires

Découvert passager

Frais de mise en place

0,30 % du montant autorisé
minimum 30,00 €

Crédit court terme

Frais d'étude et de mise en place

1,00 % du montant autorisé
minimum 350,00 €

Crédit d'investissement

Prêts à moyen terme

Frais d'étude et de mise en place

1,00 % du prêt accordé
minimum 500,00 €

Crédit Bail Mobilier ⁽⁷⁾

NOUS CONSULTER

Frais de cautionnement bancaire

Garanties données (Agriculteurs et Professionnels)

Caution pré-accordée

50,00 €

Caution hors ligne

150,00 €

Caution complexe

NOUS CONSULTER

Autres services liés au crédit (Agriculteurs et Professionnels)

Transfert de prêt

500,00 €

Désolidarisation de prêt

500,00 €

Rédition de document concernant un prêt

29,00 €

Décompte de remboursement anticipé de prêt

29,00 €

Changement de compte à débiter

29,00 €

Mise en place des clauses souplesse

150,00 €

Mainlevée ou changement de garantie

150,00 €

Information annuelle des cautions

GRATUIT

Réaménagement de crédit

0,50 % DU CAPITAL RESTANT DÙ
minimum 750,00 €

Attestation de prêt soldé

29,00 €

Nantissement de fonds de commerce sous seing privé

300,00 €



International

Virements reçus

Virement hors SEPA⁽²⁾ en € ou en devises

19,90 €

Virements émis

Virement hors SEPA⁽²⁾ en € ou en devises

• Occasionnel en agence

31,00 €

• Par télétransmission (EDI)

12,75 €

Tous virements émis ou reçus en devises

Commission de change : 0,05 % du montant

• Minimum

16,85 €

Mise en place d'un virement permanent
hors SEPA⁽²⁾ en € ou en devises

5,55 €

Autres opérations

Couverture de change

• Frais d'étude et de mise en place : Achats et ventes à terme

99,00 €



Couverture de change complexe et option de change

• Frais d'étude et de mise en place : Autres couvertures	136,50 €
Commission mensuelle de tenue de compte en devises	19,90 €

Commission de mouvement de débit de compte en devises calculée sur les mouvements débiteurs du mois 0,1139 %

MINIMUM MENSUEL 5,00 €

Frais d'étude et de mise en place sur clause UPAS 105,00 €



Assurances professionnelles

Pour vos biens

Professionnels

Multirisque professionnels⁽⁸⁾, Assurance véhicule Pro et Camion⁽⁸⁾, Télésurveillance⁽⁹⁾ [NOUS CONSULTER](#)

Agriculteurs ⁽⁸⁾

Multirisque agricole, assurances matériels roulants (automoteurs agricoles, véhicules professionnels, camions), Assurances Climatiques [NOUS CONSULTER ●](#)

Pour vous et vos proches

Assurance garantie de revenus⁽¹⁰⁾, Assurances décès, Valeur Prévoyance⁽¹⁰⁾, Assurance des Accidents de la Vie⁽⁸⁾, Complémentaire Santé Pro⁽⁸⁾, Complémentaire Santé Individuelle⁽⁸⁾ [NOUS CONSULTER](#)

SECURIHELP PRO⁽¹¹⁾

• Assurance en cas d'arrêt total d'activité suite à un coup dur matériel accidentel 12,00 € / AN

SECURIHELP AGRI⁽¹¹⁾

• Assurance en cas d'arrêt total d'activité suite à un coup dur matériel accidentel, Décès, PTIA, Hospitalisation 12,00 € / AN ●



Résoudre un litige

En premier recours amiable : votre agence et le service client

- En premier recours amiable, votre agence et votre conseiller restent vos interlocuteurs privilégiés.
- Le Service Client Qualité et Réclamations, si la réponse apportée préalablement par votre conseiller, le directeur de votre agence ou un service expert de notre établissement ne vous satisfait pas, vous pouvez contacter le Service Client Qualité et Réclamations en charge des réclamations :
 - o par mail à l'adresse : savclients@ca-toulouse31.fr
 - o par voie postale à l'adresse suivante : Crédit Agricole Toulouse 31 - Qualité et Réclamations, 6/7 place Jeanne d'Arc - BP 40535 - 31005 TOULOUSE Cedex 6
 - o par téléphone : 05 61 26 97 49 (du lundi au vendredi, appel non surtaxé)
 - o par notre formulaire présent sur notre site internet www.ca-toulouse31.fr (hors coût du fournisseur d'accès Internet)

Vous avez toujours la possibilité de formuler votre réclamation à l'oral ou par messagerie instantanée. Dans ce cas, si la réponse qui vous a été apportée ne vous donne pas immédiatement entière satisfaction et si vous ne disposez pas d'une copie datée de votre réclamation, nous vous invitons à la formuler par écrit. Notez que sans réclamation formulée par écrit, vous ne pourrez pas saisir le médiateur.

Nous nous engageons à prendre en charge votre réclamation avec un délai maximal de 10 jours ouvrables et à vous apporter une réponse sous 30 jours avec un délai maximal de 60 jours conformément à la réglementation.

Dans le cas d'une résolution complexe qui entraînerait un délai de traitement supérieur, vous serez informé par écrit des causes du retard dans la gestion de votre demande.

Les cas particuliers :

- Si la réclamation porte sur les services de paiement, nous nous engageons, conformément à la réglementation, à vous apporter une réponse dans les 15 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation, sauf situations exceptionnelles où la réponse vous sera apportée au plus tard dans les 35 jours ouvrables.
- Si votre litige porte sur un sinistre Pacifica, votre interlocuteur est le gestionnaire de votre sinistre.
- Si la réclamation porte sur un contrat d'assurance (hors sa commercialisation) et que la réponse de notre Service Client ne vous satisfait pas, vous pouvez contacter le Service Client de la compagnie d'assurance concernée, coordonnées disponibles sur <https://www.ca-assurances.com/nous-contacter/>
 - o Pour un contrat d'épargne, assurance-vie, retraite, prévoyance, décès, adressez-vous à Predica Relation et Service clients 16-18, boulevard de Vaugirard 75724 Paris cedex 15
 - o Pour un contrat d'assurance dommages (auto, habitation et autres), santé, adressez-vous à Pacifica Service consommateurs 8-10, boulevard de Vaugirard 75724 Paris cedex 15
 - o Pour un contrat d'assurance emprunteurs, adressez-vous en fonction de l'assureur concerné à Crédit Agricole Assurances Service Réclamation TSA 82222 59652 Villeneuve d'Ascq ou CNP Assurances, Service réclamations TSA 81566, 4 Place Raoul Dautry 75716 PARIS CEDEX 15 ou par mail à recla.cf@cnp.fr
 - o Pour un contrat assuré par CAMCA, adressez-vous à : CAMCA - Service réclamations, 53 rue La Boétie, 75008 PARIS

En dernier recours amiable : le médiateur

La saisine d'un médiateur est le dernier recours amiable. Toutefois, cette procédure n'est possible que si aucune action judiciaire n'a été engagée et s'applique sans préjudice de toute autre voie d'action légale.

Dans le cadre de votre saisine du Médiateur, vous nous autorisez expressément à communiquer au Médiateur tous les documents et informations utiles à l'accomplissement de sa mission. Vous nous déliez donc du secret bancaire vous concernant, pour les besoins de la médiation.

Votre demande doit être adressée au Médiateur compétent dans un délai d'un an à compter de la réclamation écrite formulée auprès de votre Caisse régionale (ou de la compagnie d'assurance concernée).

A compter de la date à laquelle la saisine du Médiateur vous a été notifiée par ce dernier ainsi qu'à votre Caisse régionale (ou à la compagnie d'assurance concernée), l'issue de la médiation prendra fin au plus tard dans un délai de 90 jours, sauf prolongation par le Médiateur en cas de litige complexe.

Vous pouvez saisir gratuitement et par écrit l'un des médiateurs ci-dessous, selon son domaine de compétence :

- sous réserve que, vous n'avez pas pu résoudre au préalable votre différend directement auprès de votre agence et du service client de votre Caisse régionale (ou de votre compagnie d'assurance) par une réclamation écrite ; ou

- en tout état de cause dans un délai de deux mois après l'envoi d'une première réclamation écrite quel que soit l'interlocuteur ou le service auprès duquel elle a été formulée et qu'il y ait été ou non répondu.

- Le Médiateur du Crédit. Si le litige concerne un crédit, vous pouvez contacter gratuitement le Médiateur du Crédit par le site Internet : <https://mediateur-credit.banque-france.fr>

- Le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) doit être saisi par écrit pour tout litige relatif à des produits ou services financiers : par voie postale (Le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers, 17 Place de la Bourse - 75082 PARIS Cedex 02) ou par internet (formulaire de demande de médiation disponible sur le site internet de l'AMF - Rubrique du Médiateur à l'adresse suivante : <http://www.amf-france.org>) (hors coût du fournisseur d'accès Internet)

- Le Médiateur de l'Assurance doit être saisi par écrit pour tout litige relatif à l'application ou l'interprétation de contrats d'assurance ne relevant pas de leur commercialisation : par voie postale en écrivant à l'adresse suivante : La Médiation de l'Assurance - TSA 50110 - 75441 Paris Cedex 09 ou par voie électronique sur le site internet du Médiateur à l'adresse suivante www.mediation-assurance.org (hors coût du fournisseur d'accès internet)

- La plateforme européenne. Pour tout litige relatif à un contrat ou une opération réalisé(e) en ligne, vous pouvez recourir à la plateforme européenne de Règlement des Litiges en Ligne accessible à l'adresse Internet suivante : <https://webgate.ec.europa.eu/odr> (hors coût du fournisseur d'accès internet)

En dernier recours, l'action judiciaire au civil

Toute personne qui estime subir un préjudice lié à une éventuelle faute de la Banque peut intenter, dans les conditions prévues par la loi, une action judiciaire devant les juridictions civiles de droit commun.

Appendice

Le logo  vous indique la tarification spécifique aux associations de proximité.

Le logo  vous indique la tarification spécifique aux agriculteurs.

1. Les titulaires dont les comptes de dépôts sont ouverts sur désignation de la Banque de France dans le cadre de l'article L312-1 du Code Monétaire et Financier (CMF) bénéficient gratuitement des services tels que mentionnés à l'article D 312-5-1 du CMF comprenant l'ouverture, la tenue et la clôture du compte, un changement d'adresse par an, la délivrance à la demande de relevé d'identité bancaire, la domiciliation de virements bancaires, l'envoi mensuel d'un relevé des opérations effectuées sur le compte, la réalisation des opérations de la caisse, l'encaissement de chèques et de virements bancaires, les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte, les paiements par prélèvement SEPA, titre interbancaire de paiement SEPA ou virement bancaire SEPA, des moyens de consultation à distance du solde du compte, une carte de paiement dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise, deux formules de chèque de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services.

2. Le SEPA (Single Euro Payments Area) est un instrument de paiement en euros entre pays de l'Espace Economique Européen (EEE) + Suisse et Monaco soumis au règlement européen n° 2021/1230, avec code BIC, SWIFT, IBAN complet et frais partagés. Pays de la zone SEPA :

- Pays de l'Union Européenne en zone euro : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre (partie grecque), Croatie, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie.
- Pays de l'Union Européenne en zone non euro : Bulgarie, Danemark, Hongrie, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Suède
- Pays de l'AELE (Association Européenne de Libre Echange) : Islande, Norvège, Liechtenstein et Suisse
- Pour la France : départements et régions d'outre mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion et Mayotte), territoires de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et la partie française de Saint-Martin
- Les principautés d'Andorre, Monaco, Saint-Marin et Vatican.
- Royaume Uni. Le Royaume Uni ne fait plus partie de l'UE depuis le 01/02/2020 mais reste pays de la zone SEPA.
- Les îles de Jersey, Guernesey et Man ont intégré la zone SEPA au 01/05/2016

3. Espace Economique Européen : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède.

4. Le service Pleinchamp Pro est intégré au Compte à Composer Agri. Pleinchamp Pro est un service proposé par la SAS Pleinchamp, société par action simplifiée au capital de 2.632.080 euros, immatriculée au RCS de NANTERRE sous le numéro 432 556 900, ayant son siège social 12 place des États-Unis 92127 Montrouge Cedex.

5. Hors frais de télécommunication, selon votre fournisseur d'accès et le barème en vigueur des opérateurs.

6. L'offre PER CONVERGENCE est composée de deux « Plans » (PEI et PERCOL). Amundi Asset Management – Société par Actions Simplifiée - SAS au capital de 1 143 615 555,00 euros - SIREN 437 574 452 RCS Paris - Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF sous le n° GP 04000036 - Siège social : 91 boulevard Pasteur 75015 Paris - France.

7. Ce contrat est souscrit auprès de Crédit Agricole Leasing & Factoring, société anonyme au capital de 203 145 660 euros, RCS Nanterre 692 029 457, ayant son siège social sis 12 place des États-Unis 92120 Montrouge France, société agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, inscrite sous le numéro d'immatriculation d'intermédiaire en assurance ORIAS 07 030 220.

8. Contrat assuré par PACIFICA S.A.* au capital de 455 455 425 € entièrement libéré. Siège social : 8-10 boulevard de Vaugirard -75015 Paris. 352 358 865 RCS Paris. N° de TVA : FR 95 352 358 865. Filiale d'assurances dommages de Crédit Agricole Assurances. Entreprise régie par le code des assurances, conditions et événements garantis indiqués au contrat.

9. Le contrat de télésurveillance est proposé par NEXECUR Protection (Pour lequel le Crédit Agricole agit en tant que mandataire) – Groupe Crédit Agricole. SAS au capital de 12 547 360 euros. Siège social : 13, rue de Belle Île 72190 COULAINES. SIREN 799 869 342 RCS LE MANS. N° TVA FR 19 799869342. Agrément CNAPS AUT-072-2113-07-09-20140389180 «l'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient».

10. Contrat assuré par PREDICA SA* au capital entièrement libéré de 1 029 934 935 €. Siège Social : 16-18 boulevard de Vaugirard - 75015 Paris. 334 028 123 RCS Paris.

11. Contrat assuré par CAMCA*, Caisse d'Assurances Mutuelles du Crédit Agricole - société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Siège social : 53, rue La Boétie - 75008 PARIS, immatriculée auprès de l'INSEE sous le numéro SIREN 784 338 527.

* Entreprises régies par le Code des Assurances, soumise au contrôle de l'Autorité de contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR). 4 place de Budapest - CS92459 - 75436 - Paris Cedex 09.

[illegible]

[illegible]

EN CAS D'URGENCE

Déclarer un sinistre auprès de Pacifica

0 800 810 812

Service & appel
gratuits

Faire opposition sur un chèque ou chéquier, signaler la perte, le vol ou l'utilisation frauduleuse de sa carte bancaire

09 69 39 92 91

Appel non surtaxé,
coût selon opérateur,
service disponible 24h/24

PRINCIPALES CONDITIONS TARIFAIRES 2026 DISPONIBLES SUR

www.ca-toulouse31.fr

(coût selon fournisseur d'accès internet)



Document informatif à vocation non-publicitaire. Mai 2026.

Édité par La CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL TOULOUSE 31, société coopérative à capital et personnel variables, agréée en tant qu'établissement de Crédit dont le siège social est situé au 6/7, Place Jeanne d'Arc BP 40535 31005 TOULOUSE Cedex 6, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Toulouse sous le numéro 776 916 207, Inscrite à l'ORIAS sous le n° 07 022 951 en qualité de courtier d'assurance, N°IDU (identifiant Unique) : FR234312_01NMNM. Titulaire de la carte professionnelle Transaction, Gestion Immobilière et Syndic numéro CPI 3101 2020 000 045 311 délivrée par la CCI de Toulouse, bénéficiaire de Garantie financière et Assurance Responsabilité Civile Professionnelle délivrées par CAMCA - 53 Rue de la Boétie 75008 PARIS.

Établissement de crédit de droit français soumis aux articles L511-1 et suivants du code monétaire et financier, agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR - 4 Place de Budapest CS 92459, 75436 Paris) en qualité de banque prestataire de services d'investissement habilitée à effectuer toutes les opérations de banque et à fournir tous services d'investissement, conformément aux dispositions du code monétaire et financier.

Conformément à l'article L.312-1-1 IV du Code monétaire et financier, nous vous indiquons que vous êtes réputés avoir accepté les présentes modifications, à défaut de notification de votre part avant la date d'entrée en vigueur proposée de cette modification, que vous ne l'acceptez pas. Dans ce cas, nous vous précisons également que, si vous refusez la modification proposée, vous avez la possibilité de résilier la convention de compte de dépôt sans frais, avant la date d'entrée en vigueur proposée de la modification.

Imprimé par Doxallia.